	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 25168</p>
---	---	--

SEANCE du : 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h41 et de 20h47 à 20h55	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau
Arnaud PRINTEMPS, pouvoir à Yannick CHARRIER	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, pouvoir à Bruno BODIN	Florence BAZZOLI
Anita BRIFFE	Rodolph THIBAudeau	Sandra CAILTON, de 20h41 à 20h47

Secrétaire de séance : Marinette TALLIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSEON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Admissions en non-valeur

Dossier présenté par Jean-François MOREAU

Deux états de taxes communales et produits communaux considérés comme irrécouvrables, ont été établis par le comptable assignataire.

Le montant total des titres à passer en créances irrécouvrables est de **15 367.10 €**

Le montant des crédits ouverts au budget primitif 2025 pour les non-valeurs est de 17 000 € (comptes 6541-6542).

Les crédits ouverts pour les admissions en non-valeurs n'ont pas été utilisés en 2025.

Vu les pièces présentées par le trésor public,

Considérant qu'il apparaît bien que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement,

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20251121-DG_DEL_2025_168-DE
 Date de télétransmission : 21/11/2025
 Date de réception préfecture : 21/11/2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

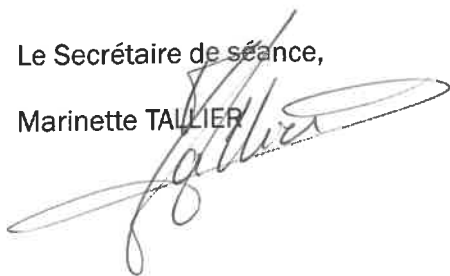
- **D'ACCEPTER** l'admission en non-valeur des produits et taxes susvisés, à savoir :
 - Liste n° 7326020015 d'un montant de : **11 580.16 €**
 - Liste n° 7404620015 d'un montant de : **3 786.94 €** (surendettement)

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

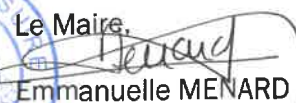
Le Secrétaire de séance,

Marinette TALLIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20251121-DG_DEL_2025_168-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025